

RAPPORT DU JURY DE LA CERTIFICATION COMPLÉMENTAIRE
« Enseignement en langue étrangère dans une discipline non linguistique »
- Session 2018 -

Les membres du jury

Mme VONSY : Chargée de mission d'inspection d'Anglais

Mme TOMMASINI : IA-IPR d'Histoire, Géographie, EMC

M. CHEVALIER : IA-IPR en Economie Gestion

M. CHOPARD : Agrégé de Mathématiques

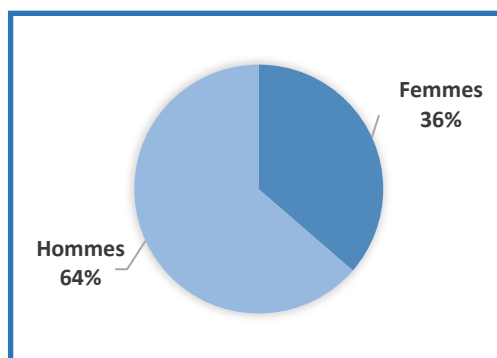
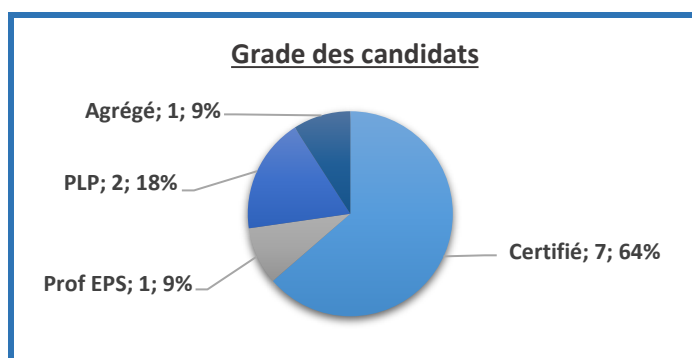
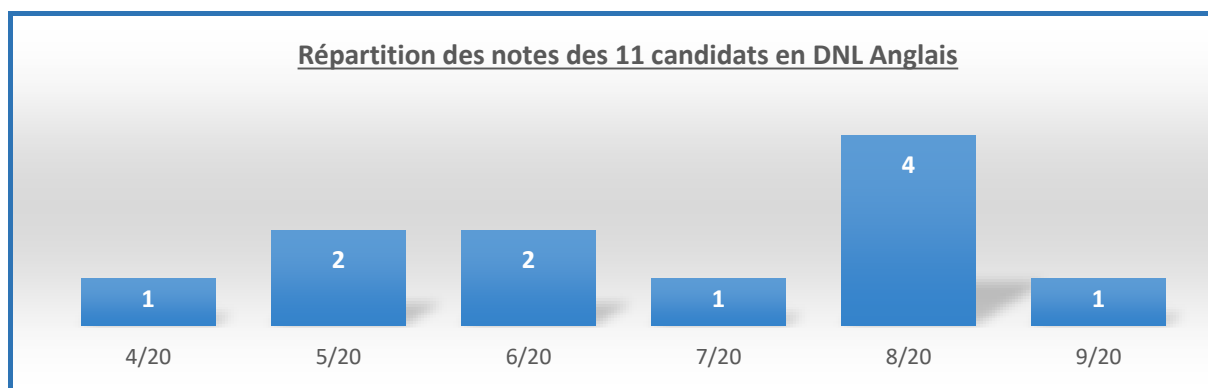
M. LESIMPLE : Agrégé d'Histoire Géographie, EMC

M. MARQUIS : IA-IPR de STI

M. RICOMET : IA-IPR de Mathématiques

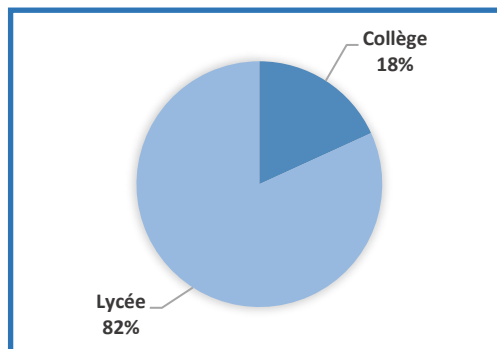
M. RIGOTTARD : IA-IPR d'EPS

La session DNL Anglais 2018 en chiffre



Discipline d'origine des candidats

Economie Gestion	:	1
Hôtellerie restauration	:	1
EPS	:	1
Histoire géographie	:	1
Mathématiques	:	3
Gestion Administration	:	1
Management	:	1
Service et commercialisation	:	1
Sciences industrielles de l'ingénieur	:	1



Conformément à la [Note de service du 19 octobre 2004 publié au BO du 28 octobre 2004](#), le jury est institué au niveau académique pour chacun des secteurs disciplinaires. Il est nommé par le vice-recteur. Les membres sont choisis, en fonction des secteurs disciplinaires concernés, parmi les membres du corps des IA IPR, des enseignants du second degré assurant un enseignement effectif dans le domaine choisi, les enseignants chercheurs de la discipline universitaire de référence. Des personnes n'appartenant pas à ces corps pourront, en tant que de besoin, être choisies également en raison de leurs compétences particulières (par exemple, pour le secteur arts : conservateur de musée, metteur en scène, chorégraphe, etc.)

L'examen est constitué d'une épreuve orale de trente minutes maximum débutant par un exposé du candidat de dix minutes maximum, suivi d'un entretien avec le jury, d'une durée de vingt minutes maximum. L'exposé du candidat prend appui sur la formation universitaire ou professionnelle, reçue dans une université, dans un institut universitaire de formation des maîtres ou dans un autre lieu de formation dans le secteur disciplinaire et, le cas échéant, dans l'option correspondant à la certification complémentaire choisie. Le candidat fait également état de son expérience et de ses pratiques personnelles, dans le domaine de l'enseignement ou dans un autre domaine, notamment à l'occasion de stages, d'échanges, de travaux ou de réalisations effectués à titre professionnel ou personnel. L'entretien qui succède à l'exposé permet au jury d'apprécier les connaissances du candidat concernant les contenus d'enseignement, les programmes et les principes essentiels touchant à l'organisation du secteur disciplinaire et, le cas échéant, à l'option correspondant à la certification complémentaire choisie. Mais aussi, d'estimer ses capacités de conception et d'implication dans la mise en œuvre, au sein d'un établissement scolaire du second degré (pour les trois secteurs disciplinaires), d'enseignements ou d'activités en rapport avec ce secteur.

Le jury dispose du rapport rédigé par le candidat pour son inscription qui n'est pas soumis à notation.

Pour l'enseignement en langue étrangère dans une discipline non linguistique, l'entretien peut s'effectuer, en tout ou partie, au choix du jury, dans la langue étrangère dans laquelle le candidat souhaite faire valider sa compétence.

Concernant la certification, les candidats ayant obtenu une note égale ou supérieure à 10 à l'épreuve, notée sur 20, sont déclarés admis. Le Vice-recteur auprès duquel le candidat s'est inscrit établit un arrêté global d'admission.

Les remarques du jury

11 candidats ont présenté un dossier pour la certification complémentaire « DNL » à la session 2018. Seul l'**Anglais** est concerné.

Les membres du jury ont cherché lors de l'entretien à repérer, recenser et reconnaître les compétences des professeurs susceptibles d'assumer, à l'échelle académique ou à l'échelle nationale, des enseignements en section européenne.

Caractéristiques des candidats de la session 2018 :

- **Tous en dessous de 10 :** Si la maîtrise de la langue est de qualité, le niveau de langue est insuffisant pour garantir une mise en œuvre efficace de cet enseignement. Les candidats sont dans l'incapacité de faire apparaître la plus-value pour les élèves. Ils ont même tendance à rester trop centré sur leur pratique disciplinaire et l'enseignement de la DNL est envisagé comme une simple traduction et non sous l'aspect d'un travail de projet mené conjointement avec l'enseignant d'une LVE. Enfin, les connaissances de ces candidats sont insuffisantes quant à la nature, la dimension interculturelle et les objectifs du dispositif de la DNL. Enfin, le jury tient à rappeler que la DNL

n'est ni une reconnaissance d'un savoir-faire personnel, ni un précieux sésame pour postuler à l'AEFE.

La certification complémentaire : Au collège comme au lycée, tous les professeurs qui dispensent cet enseignement en langue étrangère doivent être titulaires de la certification complémentaire, elle est régie par la note de service n° 2004-175 du 19-10-2004 au BO n°39 du 28-10-2004.

- **la connaissance du cadre institutionnel** des sections européennes (les principaux textes réglementaires) ;
- **la maîtrise de la langue étrangère** ; on prendra en compte les trois plans suivants :
 - l'aisance dans le maniement de la langue courante, à défaut d'une correction parfaite ;
 - la maîtrise du vocabulaire lié à la discipline enseignée ;
 - la maîtrise du langage de la classe ;
- **la maîtrise de la bi-culturalité** :
 - savoir expliquer les différences de concepts, leurs connotations éventuellement divergentes, reconnaître le référent culturel derrière la notion ;
 - **connaître les différences d'approche de l'enseignement de la discipline dans les deux (ou plusieurs) pays** ;
- **la connaissance des spécificités de la pédagogie de la discipline enseignée en langue vivante étrangère**, notamment au plan des attentes, de l'attitude face à la langue, des critères d'évaluation, des difficultés d'apprentissage particulières, du choix des thèmes et supports, etc. (*Perspective actionnelle, cadre européen, évaluation en fonction des niveaux du cadre, les descripteurs de capacités, programme culturel...*) ;
- **la capacité à concevoir un projet d'échange** (de classe, d'élèves...) dans une perspective interculturelle et pluridisciplinaire.

Le jury rappelle que le niveau attendu pour un élève en terminale dans la langue vivante étrangère 1 est B2 (voir CECRL). Il veille à ce que le candidat témoigne d'une maîtrise suffisante de la langue pour être en capacité de mener un cours de DNL, de la sixième à la terminale, profitable aux élèves qui lui sont confiés. Il s'assure lors des échanges que le candidat maîtrise, dans la langue de la certification à laquelle il prétend, le lexique usuel de la classe et le lexique technique propre à sa discipline. Il en va de la crédibilité de l'enseignant de DNL face à ses élèves et de sa capacité à dispenser un enseignement précis et pertinent. Le jury attire l'attention des candidats sur la nécessité d'une réflexion fondamentale sur la place accordée à chacune des deux langues dans le projet DNL élaboré par le professeur. Du « tout-français » évoqué par certains candidats, dans l'idée de faciliter l'appréhension du cours par des élèves en délicatesse avec la langue-cible, au « tout-langue-étrangère » évoqué par d'autres, les possibles sont multiples. Le candidat devra être en mesure de se positionner en tant qu'expert sur ce sujet, au regard des objectifs visés, des projets envisagés, des activités proposées aux élèves...

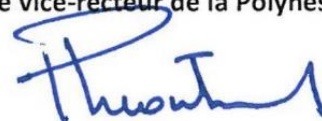
Ce que les membres du jury conseillent aux futurs candidats :

1. Si la maîtrise de la langue étrangère est avérée, le jury remarque très souvent un écart entre la présentation initiale et les capacités linguistiques révélées lors de l'entretien. Un niveau de langue recevable ne suffit pas à lui seul pour obtenir la certification. Le conseil est logique, entrainer vous à argumenter vos réponses dans la langue que vous présentée pour conserver un niveau de langue homogène et spontané pendant la totalité de l'oral quand celui-ci se fait en LVE.
2. Les spécificités de l'enseignement de la discipline support de la DNL, et par comparaison dans les pays anglophones (anglo-saxons notamment), ne sont pas suffisamment maîtrisées. Il convient pour cette épreuve de s'emparer de la dimension culturelle de l'enseignement en DNL pour la rendre convaincante. Vous devez absolument renforcer la maîtrise de la dimension culturelle de la discipline, afin d'être capable d'avoir une perspective sur les différences entre DNL et cours « classique », et également entre les pays concernés.

3. Si le candidat connaît de nom les principes de l'EMILE/CLIL, il n'a pas su présenter de façon suffisamment claire les situations d'enseignements spécifiques à ces méthodes. Ceci est d'autant plus dommageable qu'il bénéficie déjà d'heures d'enseignement en langue étrangère qui auraient pu permettre de mûrir cette réflexion. Le rôle de l'enseignant d'une DNL est à définir plus finement et de façon très concrète. Pour cela, vous devez approfondir la réflexion en termes de projet pédagogique, en étroite collaboration avec les enseignants de LVE, d'envisager plus précisément le type d'activités pédagogiques qui peuvent être proposé aux élèves. Et surtout, développer la réflexion sur les spécificités de l'enseignement en langue étrangère.
4. Avoir une vision précise des objectifs de l'enseignement en DNL, qui n'est pas la transposition d'un cours de discipline en langue cible et ne se limite pas à la seule connaissance de termes techniques spécifiques à la discipline enseignée.
5. Se rapprocher en amont de l'épreuve de professeurs enseignant dans le dispositif SELO (Section Européenne) afin d'échanger sur les objectifs, sur les pratiques, sur les différents projets, sur les difficultés.
6. Connaître et de comprendre les objectifs de l'épreuve de la classe terminale.
7. Ne pas se contenter de « lire » son dossier : Il faut le présenter, l'argumenter et l'illustrer par des exemples.
8. Ne pas s'étaler sur sa vie privée si les informations données ne sont pas pertinentes.

Le jury tient enfin à rappeler aux candidats qu'ils doivent s'imprégner du [B.O. n°39 du 28 octobre 2004](#) pour se préparer à cette épreuve. Cette démarche permettra à chacun de structurer au mieux son dossier, connaître le déroulement de l'épreuve orale ainsi que les critères d'évaluation qui y sont clairement précisés.

Le vice-recteur de la Polynésie française



Philippe COUTURAUD

